

conséquent ; mais, par la même raison, elles retiennent la chaleur amenée de l'extérieur et arrêtent ainsi la fusion de la glace. Il se forme seulement par la fonte, de petites quantités d'eau qu'on a soin de verser avant de se servir de la glace.

Un médecin assure qu'il a conservé ainsi, par une température du printemps, pour l'usage d'un malade, six livres de glace pendant neuf jours.

Avis aux marchands et autres.

Le soussigné donne avis qu'il ne sera responsable d'aucune dette contractée en son nom par sa femme ou ses enfants sans autorisation de sa part, soit verbalement ou par écrit.

JEAN BAPTISTE BEAULIEU.

Ste Anne de la Pocatière, 12 janvier 1888.—4

CANADA,
PROVINCE DE QUEBEC, } COUR SUPERIEURE.
District de Kamouraska. }

No. 1003.

Le vingt-deux décembre mil huit cent quatre-vingt sept.

DESIRÉ LEVEQUE, cultivateur, de la paroisse de Saint-Patrice de la Rivière-du-Loup, dans le District de Kamouraska,

rs.

Demandeur,

DAME AGNÈSE LEVEQUE, épouse de Sieur Dominique Dessaint dit St-Pierre, cultivateur, du même lieu, et le dit Dominique Dessaint dit St-Pierre, tant personnellement que pour assister et autoriser sa dite épouse ;

FRANÇOIS XAVIER BÉRUBÉ, yeoman, ci-devant du même lieu et actuellement de lieux inconnus ;

MARIE HENRIETTE BÉRUBÉ, épouse de Joseph Gagné, et le dit Joseph Gagné, tant personnellement que pour assister et autoriser sa dite épouse, ces deux derniers de l'endroit appelé Nashua, dans le New-Hampshire, l'un des États-Unis d'Amérique,

Défendeurs,

Il est ordonné aux Défendeurs François-Xavier Bérubé, Marie Henriette Bérubé, et Joseph Gagné, de comparaître dans deux mois.

PELLETIER & PERRAULT,

P. C. S.

Fraserville, 22 décembre 1887.

29 décembre 1887.—2

Presse à foin "Dederick" à vendre.

MM. Polletier, Fils & Co, Rivière-du-Loup (en bas), offrent en vente une presse à foin "Dederick" ayant servi pendant quelques années, mais étant en parfait ordre. Conditions des plus avantageuses.

Pour plus amples informations, s'adresser à

PELLETIER, FILS & CIE,

Marchands à la Rivière-du-Loup (en bas).

22 Décembre 1887.—2

LE PRIX COURANT

Journal hebdomadaire

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété foncière et des Assurances.

Bureau : No. 30, rue St Jacques, Montréal.

Prix d'abonnement : Montréal, par an \$2 ; Canada et les États-Unis, \$1.50 ; France, francs 12.50.

Publié par "La Société de publication commerciale."

MONIER ET HELBRONNER,

Gérants, à Montréal.

Demande d'emploi comme fermier.

Un jeune homme diplômé à l'École d'agriculture de Ste-Anne de la Pocatière, désire avoir une place de fermier. Bons certificats fournis. S'adresser A. L., au Bureau de la Gazette des Campagnes, à Ste Anne de la Pocatière, P. Q.

9 Décembre 1887.—

A VENDRE

BETAIL AYRSHIRE,

COCHONS BERKSHIRES,

VOLAILLES PLYMOUTH ROCK

S'adresser à

M. LOUIS BEAUBIEN,

16, Rue St Jacques, MONTREAL

Ferme St-Gabriel

J. ISRAEL TARTE & FRERE

—)ooo(—

Cette exploitation agricole a obtenu, à la dernière exposition provinciale :

I. Un diplôme pour le meilleur troupeau de vaches canadiennes.

II. Le premier prix pour la meilleure vache laitière canadienne de quatre ans et plus.

III. Le premier prix pour la meilleure taure canadienne de trois ans.

IV. Le premier prix pour la meilleure génisse canadienne.

V. Le premier prix pour la meilleure génisse au-dessus de six mois.

VI. Le premier prix pour le meilleur taureau canadien de trois ans.

VII. Le premier prix pour le meilleur taureau canadien de tout âge.

VIII. Le second prix dans la classe des taureaux Jersey pur sang, au-dessus de quatre ans.

IX. Le second prix dans la classe des taureaux canadiens d'un an.

SPÉCIALITÉ — Elevage du bétail Canadien en vue de la production du beurre.

A vendre, en ce moment, un TAUREAU JERSEY, GENISSES et TAUREAU de l'an dernier, quelques VEAUX du printemps, mâles et femelles.

3 novembre 1887.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

1887---Arrangement pour la saison d'hiver--1888.

Le et après lundi, 28 novembre 1887, les trains de ce chemin partiront de la Station de Ste Anne (le dimanche excepté) comme suit :

Pour Lévis.....	24.35
Pour Halifax et St-Jean.....	10.38
Pour Lévis.....	9.50
Pour Lévis.....	15.10
Pour la Rivière-du-Loup.....	15.50
Pour la Rivière-du-Loup.....	22.32

Tous les trains marchent sur l'heure du temps conventionnel de l'Est.

D. POTTINGER, Srintendant en chef

Bureau du chemin de fer,

Moncton, N. Bk., 26 novembre 1887.